

NOM :	Contre-indications médicales :
Prénom :	Dernier rappel antitétanique :
Date de naissance :	Traitement médical en cours :
Club :	
Handicap :	
Origine :	
Date de début :	Matériel médical implanté :
Diagnostic (*) Provisoire ou Validé Handicap (*) Consolidé ou Evolutif (*) rayer la mention inutile	
Séquelles actuelles :	
Date :	Signature et tampon du médecin

Utilisation et raisons de l'existence de ce dossier :

- Le dossier doit être rempli par le médecin du sportif et décrire au mieux son handicap et les traitements médicamenteux qui lui sont prescrits (si besoin).
- Le dossier doit être mis à jour à chaque modification de ces traitements.
- Une fois rempli, le dossier médical doit être placé dans une enveloppe cachetée portant :
 - Le nom de l'archer
 - Le nom de son club
 - La date de création du dossier médical
 - Le tampon du médecin signataire
- Les éléments contenus dans le dossier doivent permettre aux médecins, secouristes, pompiers etc... d'intervenir sans être dangereux.
- Ce dossier doit être déposé au greffe de chaque championnat de France de para-tir à l'arc auquel l'archer participe.
- A la fin de sa compétition, l'archer doit récupérer l'enveloppe à son nom contenant son dossier médical.